

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 26 novembre (26/11/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 novembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTES :**

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur PUCHOUAU est nommé secrétaire de séance.

## MOTION

01 – 26 novembre 2020

**1. Pour un soutien de l'intercommunalité « Terres des Confluences » à la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Moissac**

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame SCHATTEL.

La ville de Moissac et l'ensemble du territoire intercommunal font face à une carence en médecins généralistes doublée d'une démographie médicale caractérisée par un âge avancé.

Concomitamment, la population de la communauté de communes « Terres des Confluences » est en progression constante tout en connaissant un vieillissement notable consécutif au « papy-boom ». L'âge moyen des habitants de l'intercommunalité passerait de 41.5 ans en 2010 à 44.1 ans en 2030. La part des 75 ans et plus dans les villes de Moissac et de Castelsarrasin est plus élevée que sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

La sociologie du territoire se singularise par un taux de pauvreté important : la ville de Moissac compte deux quartiers prioritaires de la Ville avec une forte proportion de bénéficiaires de la CMUc. En 2013, 11% de la population de moins de 65 ans vivant sur le territoire intercommunal bénéficiait de la CMUc. Ces quartiers font face à un taux de mortalité prématuré plus important, à l'instar de celui lié au cancer, à l'alcool et au diabète.

Les carences en médecin généraliste, tel qu'en atteste le récent épisode des 500 patients attendant en file indienne pour s'inscrire auprès du nouveau cabinet médical à Castelsarrasin, pèsent sur la santé des habitants ainsi que sur l'attractivité d'un territoire au sein duquel il est presque impossible de trouver un docteur référent. Un diagnostic de santé a démontré une sous-dotation ou des carences à venir concernant les généralistes, les dentistes, les orthophonistes, les ophtalmologues... Pour pallier cette évolution inquiétante, un groupe de professionnels de santé a créé un projet de maison de santé pluriprofessionnelle, validé par l'Agence Régionale de Santé, qui irriguerait une partie importante du territoire intercommunal. Ainsi, la MSP couvrirait une patientèle de près de 16 000 habitants répartis entre les communes de Moissac, Boudou, Lizac, Montesquieu et Durfort-Lacapelette. Un territoire secondaire intégrerait d'autres communes à l'instar de Castelsarrasin et de Saint-Nicolas de la Grave.

Connaissant une dynamique certaine auprès de la communauté médicale, le projet associe de nouveaux acteurs. Ainsi, plus qu'une Maison de Santé, le projet pluriprofessionnel est devenu un pôle « ressource santé » qui se composerait d'un pôle médecine, un pôle médico-social ainsi qu'un pôle laboratoire. Une telle structure engendrerait un mouvement d'attractivité pour de nouveaux médecins mais aussi pour des étudiants en médecine. L'implantation de la MSP en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) permettrait de déployer des incitations à destination des nouveaux médecins.

Actrice de premier plan sur les questions relatives à la Santé, l'intercommunalité « Terres des Confluences » a cosigné avec l'ARS le Contrat Local de Santé (CLS) chargé de mettre en œuvre les actions de santé avec les différents partenaires. Dans ce cadre, le projet de MSP de Moissac répond aux actions du CLS signé par « Terres des Confluences. » Le soutien de la collectivité intercommunale est nécessaire pour l'aboutissement de ce projet indispensable à notre territoire.

Dès lors,

**Considérant** que le territoire connaît une carence en médecins qui nuit au bien-être de la population et à son attractivité ;

**Considérant** la volonté du Conseil municipal de Moissac de lutter contre la désertification médicale ;

**Considérant** que « Terres des Confluences » fait partie des intercommunalités les plus pauvres de France et que la paupérisation aggrave les risques liés à la santé ;

**Considérant** que « Terres des Confluences » a érigé comme projet structurant l'accompagnement à l'installation d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle dans le

périmètre d'un quartier prioritaire de la Ville (à savoir soit le centre-ville de Moissac soit le quartier du Sarlac qui sont les uniques secteurs du territoire intercommunal classés en Quartier Prioritaire de la Ville) ;

**Considérant** que l'intercommunalité a porté un projet de MSP à Saint-Nicolas-de-la-Grave et a créé un poste de coordinateur de santé pour animer sa politique de Santé et aider à l'implantation de structures sanitaires ;

**Les élus réunis ce jour :**

**Demandent** à l'intercommunalité « Terres des Confluences » d'inscrire le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle dans son Plan Pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2026,

**Souhaitent** que l'intercommunalité « Terres des Confluences » donne la priorité aux problématiques liées à la Santé dont dépendent la qualité de vie de nos concitoyens mais aussi l'attractivité de notre territoire.

**ADOpte A 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MMES CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA)**

Pour copie conforme

Moissac le 27 novembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :